

| PROFESSEURS                    | PRESENTS | REPRESENTES PAR               | ABSENTS |
|--------------------------------|----------|-------------------------------|---------|
| FOURNY Marie-Christine (U1)    | X        |                               |         |
| LEVY Patrick (U1)              | X        |                               |         |
| MORAND Patrice (U1)            | X        |                               |         |
| PIAU Didier (U1)               | X        |                               |         |
| RENARD François (U1)           |          | FOURNY Marie-Christine        |         |
| SARRAZIN Philippe (U1)         | X        |                               |         |
| STAQUET Chantal (U1)           |          | MORAND Patrice                |         |
| BERNARD Sébastien (U2)         | X        |                               |         |
| ISTAS Jacques (U2)             | X        |                               |         |
| LOUVET Pascal (U2)             | X        |                               |         |
| ROISIN Cécile (U2)             | X        |                               |         |
| SALTEL Philippe (U2)           | X        |                               |         |
| TROMPETTE Pascale (U2)         | X        |                               |         |
| ZEPF Marcus (U2)               |          |                               | X       |
| COGITORE Isabelle (U3)         | X        | PIAU Didier (à partir de 18h) |         |
| DUMASY Lise (U3)               | X        |                               |         |
| MANGENOT François (U3)         |          |                               | X       |
| MANIEZ Claire (U3)             | X        |                               |         |
| MARTIN-JUCHAT Fabienne (U3)    | X        |                               |         |
| NOILLE-CLAUZADE Christine (U3) |          |                               | X       |

| AUTRES ENSEIGNANTS                   |   |                                     |   |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| BENDIAB Nedjma (U1)                  | X | DANJEAN Vincent (à partir de 17h30) |   |
| CORNILLON Françoise (U1)             | X | VINCENT Thierry (à partir de 18h)   |   |
| DANJEAN Vincent (U1)                 | X |                                     |   |
| DUBOUCAUD Hervé (U1)                 |   | SARRAZIN Philippe                   |   |
| FRIES Marie-Hélène (U1)              |   | LE COARER Etienne                   |   |
| HARTWELL Laura (U1)                  | X |                                     |   |
| CHAIX Pierre (U2)                    | X |                                     |   |
| DUCCINI Christian (U2)               | X |                                     |   |
| FILIPPI Lionel (U2)                  |   | FERRARA François                    |   |
| LETUE Frédérique (U2)                | X |                                     |   |
| VIDELIN Jean-Christophe (U2)         | X |                                     |   |
| VINCENT Thierry (U2)                 | X |                                     |   |
| WOZNIAK Séverine (U2)                |   | LETUE Frédérique                    |   |
| CROZIER Elsa (U3)                    |   |                                     | X |
| GARINO-ABEL Laurence (U3)            |   |                                     | X |
| KRAIF Olivier (U3)                   | X |                                     |   |
| MASPERI Monica (U3)                  | X | C.PONTON (à partir de 17h30)        |   |
| PAPA Françoise (U3)                  | X |                                     |   |
| PONTON Claude (U3)                   | X |                                     |   |
| TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO Cécile (U3) | X | KRAIF Olivier (à partir de 17h30)   |   |
| <b>IATOS</b>                         |   |                                     |   |
| FORESTIER Gérard (U1)                | X |                                     |   |
| KAFAI Mitra (U1)                     | X |                                     |   |
| LE COARER Etienne (U1)               | X |                                     |   |
| CRUZ Hélène (U2)                     |   |                                     | X |
| FERRARA François (U2)                | X |                                     |   |
| LIGOZAT Alix (U2)                    |   | DUCCINI Christian                   |   |
| ALVAREZ Ramon (U3)                   | X |                                     |   |

|                                                                |   |                                  |   |
|----------------------------------------------------------------|---|----------------------------------|---|
| ROBERT Pascale (U3)                                            |   |                                  | X |
| VILAIN Coriandre (U3)                                          | X |                                  |   |
| <b>ETUDIANTS</b>                                               |   |                                  |   |
| COHENDET Jeanne (U1)                                           |   |                                  | X |
| GRILLET Pierre Edouard (U1)                                    |   |                                  | X |
| MERINDOL Xavier (U1)                                           |   |                                  | X |
| MOSTIER Marianne (U1)                                          |   |                                  | X |
| WAHID Rami (U1)                                                | X |                                  |   |
| COSTAGLIOLA Jonas (U2)                                         | X |                                  |   |
| COURTIAL Raphael (U2)                                          |   |                                  | X |
| GALAUP Emilie (U2)                                             |   | WAHID Rami                       |   |
| KILBY Kelly (U2)                                               |   | TERRAY Gaspard                   |   |
| TERRAY Gaspard (U2)                                            | X |                                  |   |
| FRANCILLON Marion (U3)                                         |   | COSTAGLIOLA Jonas                |   |
| MONIN Jeoffrey (U3)                                            |   |                                  | X |
| ZUERAS Philippe (U3)                                           |   |                                  | X |
| <b>PERSONNALITES EXTERIEURES</b>                               |   |                                  |   |
| BIBARD Emmanuelle (Directrice Amphithéâtre Pont de Claix) (U1) | X | HARTWELL Laura (à partir de 18h) |   |
| RUBES Jérôme (Mairie de Saint Martin d'Hères) (U1)             |   | BERNARD Sébastien                |   |
| GATHMANN Ralf (PDG de CORYS) (U1)                              | X |                                  |   |
| HABFAST Claus (La Métro) (U1)                                  |   | LEVY Patrick                     |   |
| HUBERT Jacqueline (Directrice du CHUG) (U1)                    |   | LOUVET Pascal                    |   |
| THOMAS Dominique (ST Microelectronics) (U1)                    | X |                                  |   |
| BELLE Yannick (La Métro) (U2)                                  |   |                                  | X |
| BRUNET Jean-Louis (H3C – Energies) (U2)                        |   |                                  | X |
| GERMAIN Amandine (Conseil départemental de l'Isère) (U2)       |   |                                  | X |
| JULLIAN Martine (Ville de Grenoble) (U2)                       | X |                                  |   |
| MEDINA Jean-Luc (Cabinet CDMF) (U2)                            |   |                                  | X |

|                                                                   |   |                                  |   |
|-------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------|---|
| MOSDALE Renault (Président de PAXITECH) (U2)                      |   | CHAIX Pierre                     |   |
| SAFAR Jérôme (Conseil Régional) (U2)                              |   | MANIEZ Claire                    |   |
| AUGUSTE François (Conseil Régional) (U3)                          | X | PAPA Françoise (à partir de 18h) |   |
| PIGNARD Viviane (Centre chorégraphique national de Grenoble) (U3) |   |                                  | X |
| POUYET Bernard (CES – Région Rhône Alpes) (U3)                    | X |                                  |   |
| ROCHER Jacky (Directeur de LA RAMPE) (U3)                         |   | MARTIN-JUCHAT Fabienne           |   |
| SEGOND Frédérique (Objet Direct) (U3)                             | X |                                  |   |
| TOIA Tonino (Grenoble Alpes Métropole) (U3)                       | X |                                  |   |

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE ouvre la séance en mettant en exergue le moment important que constitue cette première assemblée constitutive provisoire, constituée des membres des conseils d'administration des trois établissements qui ont fusionné par le décret du 11 septembre 2015 portant création de l'université Grenoble Alpes.

Elle présente les différents points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Elle souligne le plaisir qu'elle a eu, dès son arrivée, d'accompagner l'installation des nouveaux organes de cette université. Début janvier, cet établissement, qui au delà du rassemblement des trois universités constitue une véritable stratégie de transformation, verra démarrer l'ensemble de ses conseils.

Elle revient sur le CT du 1<sup>er</sup> octobre à l'occasion duquel elle a pu constater l'important travail réalisé par les services et tient à féliciter l'ensemble des acteurs pour la tâche accomplie.

Le quorum étant atteint, il est proposé d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

## **1 – Règlement intérieur de l'assemblée constitutive provisoire de l'université Grenoble Alpes**

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE donne la parole à Jean-Michel MIEL afin qu'il présente le projet de règlement de séance de l'assemblée constitutive provisoire de l'université Grenoble Alpes nécessaire à son fonctionnement.

Jean-Michel MIEL indique que si le décret portant création de l'université Grenoble Alpes prévoit la mise en place d'une assemblée constitutive provisoire, il ne précise pas ses modalités de fonctionnement. C'est pourquoi un règlement intérieur a été rédigé pour régir les séances qui auront lieu jusqu'en décembre. Il s'agit d'un article unique qui reprend l'article 47 du projet de statuts de l'université Grenoble-Alpes adapté à l'assemblée constitutive provisoire.

Jonas COSTAGLIOLA indique qu'il aurait souhaité pouvoir disposer de deux procurations comme cela est possible au sein de l'UPMF.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE note cette remarque et soumet au vote des administrateurs présents le règlement intérieur de l'assemblée constitutive provisoire de l'université Grenoble Alpes

*L'assemblée constitutive provisoire adopte la proposition de règlement intérieur à la majorité absolue de ses membres en exercice, soit à la majorité statutaire (42 voix : 41 pour, 1 abstention).*

## **2 – Statuts de l'université Grenoble Alpes**

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE précise que ce projet de statuts a déjà été soumis pour avis au CT de l'UGA. Le texte présenté aujourd'hui contient quelques modifications consécutives au débat lors de ce CT.

Le président Sébastien BERNARD remercie Jean-Michel Miel, responsable du service des affaires juridiques et institutionnelles de l'université Stendhal pour son accompagnement lors de la rédaction des statuts. Il présente le projet de statuts de l'université Grenoble Alpes. A cet égard, il précise que les statuts des trois universités, récemment révisés, ont constitué une source d'inspiration importante tout comme le texte d'orientation stratégique voté par les conseils d'administration en avril 2014. Le texte présenté est le fruit d'un travail de concertation.

Il expose ensuite l'organisation administrative de l'université, la composition de son équipe présidentielle et ses instances. Il souligne que les présidences de l'université et du conseil académique seront dissociées. A cet égard, si le président de l'université (et donc président du conseil d'administration) relève des secteurs disciplinaires ST-S, l'enseignant-chercheur proposé pour assumer la présidence du conseil académique devra relever des secteurs DEG-LSHS. Et inversement.

En outre, il a été décidé de recourir à la possibilité offerte aux nouveaux établissements nés d'une fusion de déroger aux dispositions du code de l'éducation.

- D'une part, pour garantir l'équilibre disciplinaire dans la composition des listes de candidats enseignants-chercheurs au conseil d'administration, puisque ces dernières devront être complètes et doublement paritaires. Ainsi l'exigence d'alternance homme-femme est complétée par la présence de deux candidats DEG-LSHS et deux candidats ST-S tous les quatre candidats.

D'autre part, pour garantir l'équilibre disciplinaire dans la composition du conseil académique, il a été prévu que ce dernier comporte 104 membres (au lieu d'un maximum de 80 membres). Sa composition garantie une bonne représentation des disciplines DEG-LSHS malgré une assise électorale moins favorable que celle des disciplines ST-S. En outre, le double équilibre des effectifs (CR/CFVU; EC/étudiants à la CFVU) est respecté.

Il insiste sur le fait que le futur règlement intérieur précisera notamment les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des statuts, comme l'instauration de plusieurs commission permanentes (commission « développement durable », commission « finances », commission préparatoire aux

séances du comité technique, commission paritaire d'établissement pour le suivi des enseignants du second degré) et d'une conférence sociale annuelle.

Le règlement intérieur prévoira également les règles de police au sein de l'établissement, les droits et obligations des personnels et des usagers, les dispositions relatives aux règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives au maintien de l'ordre et à l'utilisation des locaux.

Ramon ALVAREZ s'interroge, comme lors de l'inter-CT, sur la composition du bureau qui est différente de celle appliquée actuellement à l'université Stendhal. Il met en évidence l'absence des représentants du personnel BIATOSS et souhaite qu'ils soient ajoutés.

Le président Sébastien BERNARD précise que le bureau tel qu'il figure dans le projet de statuts est constitué par l'équipe présidentielle élargie aux cadres administratifs comme l'agent comptable ou le directeur général des services. La composition de bureau évoquée qui comprend des représentants des personnels ne figurerait que dans les statuts de l'université Stendhal.

La présidente Lise DUMASY rappelle qu'à l'université Stendhal, le conseil des directeurs de composante remplace le bureau tel qu'il existait dans son fonctionnement précédent. Ce dernier a été conservé en raison de la présence de représentants des personnels mais il ne correspond pas au bureau de l'UJF ou de l'UPMF dont le périmètre est celui de l'équipe présidentielle. Il n'a pas paru souhaitable de rajouter une structure qui aurait fait double emploi.

Ramon ALVAREZ insiste sur le rôle du bureau à l'université Stendhal lors de la préparation du conseil d'administration.

La présidente Lise DUMASY souligne qu'il ne s'agit pas là d'une mission du bureau. Il existe toute une série de commissions préparatoires aux instances. Par conséquent, il n'est pas souhaitable de le conserver ainsi.

Le président Sébastien BERNARD indique que de nombreux actes sont préalablement soumis au CT où siègent les représentants des personnels.

Christian DUCCINI demande quelles modifications ont été apportées au projet de statuts lors du CT.

Le président Sébastien BERNARD répond que, hormis l'adoption des deux dispositions précitées par madame le recteur, il ne s'agit pas véritablement de modifications mais plutôt de la correction de coquilles et de la féminisation de certains termes.

Jean-Michel MIEL relève la coquille qui lui a été signalée au niveau du comité électoral consultatif. Il convient de remplacer le terme « recherche » par celui de « formation » au niveau de l'expression « commission de la recherche et de la vie universitaire » résultat d'un copier-coller malheureux.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE revient sur les amendements adoptés en inter-CT. Le premier figure page 8 et relie le règlement intérieur aux statuts en précisant que :

*Le règlement intérieur de l'UGA précisera les modalités de mise en œuvre des compétences du conseil d'administration et du conseil académique définies par la loi, notamment au regard*

*des propositions d'orientation de la politique de recherche émanant des pôles de recherche et de la COMUE.*

Le second est retranscrit page 22 et tient compte de l'équilibre disciplinaire au niveau des vice-présidents étudiants en prévoyant que :

*Si le ou la vice-président-e étudiant relève des grands secteurs « sciences et technologie » ou « disciplines de santé », la personne proposée le cas échéant pour exercer les fonctions de vice-Président-e étudiant délégué-e doit relever des grands secteurs « disciplines juridiques, économiques et de gestion » ou « lettres et sciences humaines et sociales ». Inversement, si le ou la vice-président-e étudiant relève des grands secteurs « disciplines juridiques, économiques et de gestion » ou « lettres et sciences humaines et sociales », la personne proposée le cas échéant pour exercer les fonctions de vice-Président-e étudiant délégué-e doit relever des grands secteurs « sciences et technologie » ou « disciplines de santé ».*

Didier PIAU revient sur le préambule qui fait la promotion de l'ascension sociale dont il se félicite comme du souci de l'UGA concernant la question de l'insertion professionnelle. Néanmoins il met en évidence une certaine contradiction avec la dernière phrase du paragraphe qui prévoit l'encouragement de la réussite au mérite.

Le président Patrick LEVY reconnaît la maladresse de la formule qui s'affranchit des considérations sociales.

Didier PIAU indique qu'il a sondé les personnes de son entourage et qu'aucune n'a compris le sens de la formulation.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE lui demande s'il a une suggestion de réécriture de cette ambition de l'UGA.

Didier PIAU propose sa suppression. De plus il réagit sur la liste des dispositions devant être intégrées dans le règlement intérieur. Il souligne que cet engagement est pris par certaines personnes et devra être respecté par d'autres.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE indique que ce qui sera voté sera appliqué.

Le président Sébastien BERNARD rappelle les contraintes de temps auxquelles les établissements ont été confrontés. A cet égard, il ne faut pas oublier le ralentissement de la procédure lié aux discussions avec le ministère de l'enseignement supérieur. En conséquence, il était difficile de mener le travail de rédaction du règlement intérieur parallèlement à celui des statuts. Sur le fond, il estime qu'il y a peu de risques que le conseil d'administration de l'UGA ne comprenne aucun membre de l'assemblée constitutive provisoire. Il en va de même s'agissant de l'équipe présidentielle.

Il propose d'adopter une délibération portant approbation des statuts et faisant clairement mention de cette liste d'engagements pour la rédaction du règlement intérieur.

Roland PELURSON intervient en sa qualité de vice-président du site de Valence. Il rappelle qu'il avait proposé de créer un conseil spécifique pour le site de Valence. Il souhaite savoir s'il est possible d'inscrire cette disposition dans le règlement intérieur.

Le président Sébastien BERNARD indique qu'il faut s'interroger sur la place de ce conseil au sein de l'UGA et par rapport à l'Ecole d'ingénieurs de Valence.

Le président Patrick LEVY considère qu'il est nécessaire d'envisager cette question dans son ensemble.

Jonas COSTAGLIOLA se dit déçu par l'absence ou la faible présence de la question de la formation dans le processus de fusion. Il estime que la fusion s'est opérée sous couvert d'une université de rang mondial axée exclusivement sur la recherche et en particulier sur l>IDEX. Il regrette de ne pas avoir été invité à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre relative à l>IDEX.

Il dit avoir rêvé à comment on allait tous ensemble répondre aux défis de la réussite, à comment on allait émanciper les nouvelles générations, à comment cette fusion allait préparer aux mutations de la société et à l'évolution démographique.

A la lecture des statuts de la COMUE et de l'UGA, il estime ne pas savoir comment seront prises les décisions en matière de recherche et de formation et ne pas connaître la manière de réaliser le lien entre ces deux aspects. Selon lui, il existe un risque d'incompréhension et de mise en concurrence des filières.

Par conséquent il indique qu'il ne pourra pas voter ce projet de statuts. Il signale que la démocratie n'est pas le consensus.

Le président Patrick LEVY revient sur l'affirmation selon laquelle la fusion serait l'otage de l>IDEX. Il explique qu'il est nécessaire de regarder la situation dans la perspective des trois à cinq ans à venir. Il rappelle que le projet de fusion préexistait à l>IDEX. Sur le fait que l>IDEX et donc la fusion ne seraient axés que sur la recherche au détriment de la formation, il entend rappeler que 35% de l>IDEX sont consacrés à la formation et 35% à la recherche. Les cinq priorités portent sur tous les champs y compris celui de la formation. Par conséquent, il juge excessives les critiques émises.

La présidente Lise DUMASY souligne qu'il n'est pas possible de trouver des dispositions sur la formation au sein des statuts puisque ce n'est pas le lieu. Les statuts s'intéressent à la structure de l'établissement. En revanche le préambule envisage les enjeux de la formation en mettant en évidence ses objectifs. Il ne faut pas oublier que l'université, c'est d'une part, la formation et d'autre part, la recherche et le lien entre les deux.

Le président Sébastien BERNARD insiste sur le fait que l'université fusionnée devra allier ses deux missions que sont la recherche et la formation. Il estime que l'on est d'une certaine manière piégé par les règles de l'exercice qui conduisent à devoir adopter des statuts qui se livrent à une description des instances et des liens entre elles. Néanmoins la lecture du préambule permet de mettre en évidence les objectifs liés à la formation, à l'insertion professionnelle, ou encore à la pédagogie innovante.

Françoise PAPA estime que l'intervention de Jonas COSTAGLIOLA traduit une réalité au niveau de l'attente des étudiants s'agissant d'un avenir proche. Le projet de statuts est issu d'un processus dans lequel ils ont été largement absents. La structuration d'un site pilotée par l>IDEX génère des interrogations de la part des collègues sur l'avenir de l'UGA. Elle pense qu'il ne faut pas sous-estimer le message qui est ainsi délivré par ce représentant des étudiants et qui est aussi en partie celui des personnels.

Le président Patrick LEVY reconnaît qu'il faut être attentif à tout. Il existe nécessairement un lien important entre la formation et la recherche. Il n'a aucun doute sur le fait que demain cette université gagnera sa place dans tous les champs d'activités. Il est étonné par l'inquiétude suscitée.

Gaspard TERRAY souhaite avoir un éclairage sur l'article 13 qui envisage la fondation partenariale et la fondation Stendhal plurilinguisme et francophonie qui lui apparaît comme un ovni. Il s'interroge sur l'intégration de la fondation partenariale disposant d'une personnalité juridique au sein de l'UGA et sur l'intérêt de rajouter une fondation sur une fondation sinon de créer un mille-feuille institutionnel.

Le président Patrick LEVY précise que la fondation évoquée à l'article 13 est la fondation actuelle de l'UJF. Son objectif est de proposer des bourses en faveur des étudiants en situation de handicap, en difficulté sociale ou encore à des étudiants sportifs de haut niveau pour un montant global de 100 000 euros. L'an prochain, il est proposé de porter cette enveloppe à 200 000 euros. Il indique que par ce biais, un projet intéressant les calottes glaciaires a pu être financé.

Il précise que la fondation remplit une mission d'intérêt général au niveau du développement de la recherche et de la formation. En tant que fondation partenariale, elle dispose de la personnalité morale mais l'université est majoritaire au sein de son conseil d'administration. Dans le cadre de l'UGA, elle devra modifier sa composition et s'ouvrir à d'autres partenaires.

Il partage l'idée selon laquelle il ne faut pas créer de mille-feuilles. A cet égard il rappelle que la fondation héberge la fondation consacrée aux nanosciences. De plus il est envisagé que la fondation Stendhal soit abritée par la fondation partenariale.

La présidente Lise DUMASY rebondit sur les propos de Gaspard TERRAY en soulignant que la fondation Stendhal plurilinguisme et francophonie est loin d'être un ovni. Il s'agit d'une fondation universitaire qui est donc beaucoup plus sous le contrôle de l'université qu'une fondation partenariale avec des objectifs de financement plus limités. Mais le but est le même, à savoir associer des partenaires privés pour développer un certain nombre d'aspects de l'université autour de la francophonie et du plurilinguisme. Son objectif est d'apporter des moyens et une plus grande visibilité aux actions menées. Elle a permis d'allouer des bourses aux étudiants étrangers pour venir étudier en France et apprendre le français pendant les mois d'été.

Il a été nécessaire de mentionner les deux fondations existantes dans les statuts mais une discussion est en cours afin de déterminer la meilleure perspective. Il n'est donc pas exclu de réaliser une fusion après avoir précisé les objectifs de la fondation résultante.

Le président Patrick LEVY confirme la volonté de simplification. Il évoque l'idée qui a été un temps envisagée de créer, comme à Lyon, une fondation de site et précise que l'actuelle fondation UJF deviendra la fondation UGA.

Pour sa part, le président Sébastien BERNARD indique que l'UPMF avait eu l'idée d'une fondation mais compte tenu de la proximité avec le processus de fusion et dans un souci de simplification, il a semblé opportun de suspendre le projet pour s'inscrire dans une fondation unique.

Gaspard TERRAY demande si les deux fondations actuelles ayant peu ou prou un objectif identique, une fusion de l'ensemble des fondations est possible à l'instar de la fusion des universités.

La présidente Lise DUMASY confirme cette éventualité.

Philippe SALTEL revient sur le conseil des directeurs de composante prévu par la loi ESR qui prépare et met en œuvre les décisions du conseil d'administration et se demande si il est prévu dans les statuts ou dans le règlement intérieur en sachant qu'il est important de faire attention à la grande diversité des disciplines.

Le président Sébastien BERNARD répond qu'il s'agit d'une reprise des dispositions du code de l'éducation qui figure à l'article 43 des statuts.

Emmanuelle BIBARD estime qu'il s'agit d'un moment historique pour les universités de Grenoble. Il lui semble que dans le monde actuel nous sommes également devant un défi historique. Elle aurait souhaité voter un vœu fondé sur les facilités administratives ouvertes à partir de 2016 aux personnes arrivant de Syrie, d'Erythrée et d'Afrique en général. Elle rappelle que Grenoble a toujours été une terre d'immigration italienne, portugaise, espagnole ou algérienne. Elle estime qu'il est de notre responsabilité sociétale de prendre en considération cet élément si l'on veut un ascenseur social universitaire à la hauteur.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE, répond qu'un travail important a été réalisé à ce niveau mais ce point est à déconnecter du vote des statuts.

La présidente Lise DUMASY précise qu'un travail collectif avec les collectivités territoriales existe afin de mettre en place un dispositif prévoyant des facilités d'accueil des étudiants réfugiés. Depuis plusieurs années, un guichet unique a été créé à l'attention des étudiants étrangers.

Le président Patrick LEVY indique qu'un communiqué a été diffusé sur ce sujet. Sont prévues des facilités au niveau de l'inscription, de l'accueil des chercheurs, de l'apprentissage des langues, de la vie associative ou encore des aides sociales. Un certain nombre de personnes a déjà pu bénéficier du dispositif.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE souligne que les services de l'Etat sont mobilisés pour trouver des solutions.

François AUGUSTE indique qu'il était assez critique sur le premier projet IDEX et en particulier sur le processus de fusion, non pas en tant que tel, mais parce qu'il s'arrime à une politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il désapprouve totalement. Cependant, il sent qu'il y a la volonté chez beaucoup d'acteurs y compris parmi les responsables de faire en sorte que les missions fondamentales de l'université, notamment au niveau de la formation, soient prises en compte. Or, selon lui, ces missions et les valeurs qui les fondent sont assez contradictoires avec les

actions gouvernementales. Il revient sur les critiques qu'il a portées sur le premier IDEX et en particulier sur la première phase. Il en a été tenu compte. Il trouve que ce qui est fait actuellement au niveau du site, en particulier en ce qui concerne les valeurs qui sont portées, est assez encourageant sans pour autant annuler les objectifs de la politique nationale. Il juge important que l'action collective produise des projets qui maintiennent les missions fondamentales de l'université.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE soumet aux voix le projet de statut.

*Après un premier scrutin ayant donné lieu à décompte séparé des votes présents et par procuration, et après proclamation du résultat agrégé en termes de voix (39 pour, 15 abstentions, 2 contre) mais non en termes d'adoption ou de rejet des statuts (de facto rejetés à ce stade) l'étude du point 3 de l'ordre du jour a débuté. Un vote complémentaire concernant trois procurations annoncées comme oubliées a été organisé. Le nouveau décompte des voix a alors eu lieu. Les statuts de l'université Grenoble Alpes sont adoptés par l'assemblée constitutive provisoire à la majorité absolue de ses membres en exercice (59 voix : 42 pour, 2 contre, 15 abstentions).<sup>1</sup>*

### **3 – Organigramme détaillé des services de l'université Grenoble Alpes**

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE donne la parole à Joris BENELLE pour présenter le travail qui a été mené quant à l'évolution des services au sein de l'UGA.

Joris BENELLE précise qu'il s'agit d'une information qui ne fera donc pas l'objet d'un vote. Il tient à remercier l'ensemble des personnels et plus particulièrement les cadres pour le travail effectué. L'objectif est d'aller le plus rapidement possible tout en sachant que construire selon une procédure associant le maximum d'agents n'est pas simple. L'organigramme des services de l'UGA a déjà fait l'objet d'une présentation devant chacun des conseils d'administration des trois établissements concernés. Il passe en revue les différentes directions en se basant sur le document soumis aux administrateurs. Il insiste sur le fait qu'un organigramme est vivant et que des évolutions sont toujours possibles.

Mitra KAFI rebondit sur les propos de Joris BENELLE selon lequel tout se passe bien. Pour elle, au regard des remontées des personnels, la réalité est autre. Elle revient sur la procédure de candidature aux différents postes de directeurs et de chefs de service. Elle précise que certaines personnes ont été invitées à ne pas candidater sur certains postes au motif par exemple, qu'ils étaient pré-attribués. Parallèlement d'autres personnes ont été appelées à déposer leur candidature. A ce jour, il semble que certains agents se retrouvent sans affectation. Elle regrette cette situation d'autant plus que l'attention des établissements avait été attirée sur cette situation avant l'été lors des CT. Aujourd'hui les problèmes rencontrés ne sont pas résolus selon elle.

Joris BENELLE indique qu'il n'a pas dit que tout allait bien et redit que la tâche n'est pas aisée. Il rappelle que 40 postes de directeurs ont été publiés. Les personnes sans affectation sont rares et bénéficient d'un accompagnement dans la recherche d'une solution. De plus, 80 postes de chefs de

---

<sup>1</sup> *Compte tenu du doute émis par certains administrateurs sur la forme du vote, l'adoption des statuts est reportée et soumise à un nouveau vote lors de l'assemblée constitutive du 3 novembre 2015.*

service seront ouverts. Il assure que tout sera mis en œuvre afin que tout le monde puisse trouver un poste.

Marie-Christine FOURNY demande si la localisation de certains services notamment transversaux comme celui intéressant le développement durable ou l'égalité femmes –hommes a été envisagée.

Joris BENELLE répond que cette question a été envisagée en comité de pilotage. Les deux thématiques évoquées seront soit rattachées à un enseignant-chercheur appartenant à l'équipe politique et auquel sera confié une mission particulière, soit traitées au niveau d'un service dûment constitué chargé de ces missions transversales.

La présidente Lise DUMASY estime qu'il n'est pas forcément nécessaire de choisir entre ces deux possibilités. Selon elle, le traitement de ces problématiques relève d'une combinaison entre les deux solutions évoquées dont il faut penser l'articulation. Il reviendra au président de l'UGA de définir les modalités de fonctionnement. Elle considère qu'il doit y avoir une autorité politique avec un appui administratif qu'il conviendra de calibrer ainsi qu'une série de référents au sein des services et composantes afin de constituer un réseau.

Le président Sébastien BERNARD rappelle que la demande du groupe de travail « développement durable » portait sur les deux aspects à savoir une structure administrative et la présence d'un vice-président.

Françoise PAPA souhaiterait connaître la ventilation des effectifs au sein des différentes directions, le document demandé à ce sujet lors de l'inter-CT n'ayant pas été mis en ligne.

Joris BENELLE informe que le document est prêt à être diffusé.

Gaspard TERRAY attire l'attention sur le fait que si ces directions ne sont pas directement les interlocutrices des étudiants, il n'en va pas de même des associations étudiantes. Aussi il demande si un plan de communication sur la localisation de ces différents services est prévu. De plus, il souhaite savoir s'il est envisagé de disposer d'antennes des différents services sur chaque site et en particulier de la DGD Formation et Vie universitaire qui concerne les étudiants.

Joris BENELLE précise qu'à moyen terme (6 à 12 mois), les directions générales déléguées (DGD) s'installeront avec l'ensemble de leurs personnels afin que les différents pratiques s'homogénéisent. Si une telle solution semble aisée pour les petites DGD, il n'en va pas de même pour les DGD importantes comme par exemple, la DGD Formation et Vie universitaire, qui seront installées à la rentrée universitaire 2016.

S'agissant de l'organisation, il est envisagé de mettre en place un point d'accueil unique accompagné d'une signalétique. Plus généralement un plan de communication sur les différentes localisations est d'ores et déjà prévu.

Il reconnaît qu'il y aura nécessairement une période de transition générant des difficultés liées à un jeu de chaises musicales qu'il conviendra de gérer.

Mitra KAFAL revient sur les évolutions possibles de l'organigramme. Elle demande s'il existe des organigrammes affinés.

Joris BENELLE répond que le seul document actuellement existant est celui qui vient d'être présenté. Il insiste sur le fait qu'il s'agit avant tout de démarches humaines et personnelles qui induisent des adaptations qui seront régulièrement présentées pour avis au comité technique.

Jonas COSTAGLIOLA dit ne pas avoir compris où se plaçait la communication. Il semble avoir compris que la direction de ce service n'avait pas été attribuée. Il estime important que la personne recrutée pour diriger ce service soit rompue aux codes universitaires. Il s'interroge sur la structuration du service culture. Il pensait que l'on était arrivé à un sous-service culture avec l'Amphidice et un sous-service culture scientifique. Il est sceptique sur la pertinence du schéma envisagé.

La présidente Lise DUMASY souligne qu'il est nécessaire de disposer de ces deux aspects pour la direction culture.

Elle rappelle d'une part, que l'Amphidice propose des spectacles souvent liés à la culture et que l'université organise également des manifestations hors ses murs. Penser la culture sous l'angle de charges de mission tient compte de la diversité des intervenants et permet de couvrir largement un ensemble de disciplines.

Joris BENELLE revient sur la question de la communication pour laquelle il a effectivement été décidé de ne choisir aucune des trois postulantes auxquelles une solution sera proposée. Le recrutement a donc été déclaré infructueux et sera ouvert en externe. Il s'agit du seul cas. Le directeur de la communication ainsi choisi devra bien évidemment être « rompu aux codes universitaires ». Le jury sera vigilant sur ce point.

Martine JULLIAN s'étonne de voir la direction culture placée au sein de la DGD Relations territoriales et internationales et se demande s'il s'agissait de combler un vide sans réflexion sur le rôle de la culture à l'université.

La présidente Lise DUMASY lui répond que c'est précisément l'inverse. Aujourd'hui il existe une direction culture uniquement à l'université Stendhal. Il a été décidé qu'une telle direction devait subsister au sein du nouvel établissement. La question était de savoir où la placer. Traditionnellement elle est rattachée à la vie étudiante. Mais en pratique il s'avère que la thématique de la culture possède un champ d'application bien plus large et qu'elle est liée à la formation, à la recherche et au territoire notamment s'agissant des salles culturelles. Cette dimension transversale a conduit à créer cette DGD. Néanmoins elle reconnaît que la réflexion sur la notion de relation territoriale n'est pas encore assez avancée.

#### **4 – Débat d'orientation budgétaire 2016**

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE donne la parole à Joris BENELLE et Pascaline NICOLAS qui présentent les objectifs de ce débat d'orientation budgétaire dans le

contexte particulier de la création de l'université Grenoble Alpes au moyen du document remis aux membres de l'assemblée constitutive provisoire.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE rappelle que ce point est constitué de deux parties. La première, constituée par le débat d'orientation budgétaire, est une information et la seconde, soumise au vote, concerne la procédure interne.

Françoise PAPA s'étonne de ne devoir voter que sur la procédure et pas sur les orientations budgétaires. Il lui semble important d'avoir une discussion sur les orientations et leur traduction budgétaire avant de voter le budget en décembre.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE souligne que le dispositif mis en place découle de la loi mais que des questions sont possibles sur les éléments d'information soumis.

Laura HARTWELL rebondit sur les objectifs de développement d'une pédagogie innovante et de la recherche dans l'ensemble des disciplines, qu'elle qualifie de positifs. Mais dans le cadre d'orientations budgétaires, elle souhaite savoir s'il s'agit de dépenses supplémentaires, de mesures d'économie ou une manière de faire rentrer des recettes.

Elle revient sur l'objectif de réduction de la précarité figurant dans les statuts qui ne semble pas figurer dans les orientations budgétaires.

Joris BENELLE rappelle qu'au sein de l'enveloppe annuelle d'un million d'euros relative au régime indemnitaire, une partie est consacrée à la réduction de la précarité. Cette question sera traitée lors du CT du 27 novembre.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE précise que la formation constitue une priorité.

La présidente Lise DUMASY précise qu'en matière de formation et de recherche, l'idée est au minimum de maintenir le niveau actuel sans oublier qu'il s'agit d'un budget de transition.

Joris BENELLE souligne que l'objectif est d'avoir plus de recettes pour dépenser plus afin de pouvoir agir plus dans l'ensemble des domaines.

Laura HARTWELL dit ne pas comprendre cela à la lecture des documents.

Patrick LEVY indique qu'il s'agit d'un cadrage général. Il est d'accord pour affirmer qu'il faudra répondre aux problématiques mais pas dans le budget 2016 qui est un budget de consolidation.

Dominique THOMAS revient sur l'évolution des recettes avec par exemple l'augmentation de la formation continue et des recettes de subventions. Il considère que la démarche ne semble pas traduire une politique offensive.

Joris BENELLE confirme que la démarche est empreinte de prudence mais qu'il y a néanmoins du potentiel.

La présidente Lise DUMASY ajoute que des efforts seront faits en ce qui concerne la formation continue mais que la concurrence du privé dans certains secteurs et les derniers dispositifs réglementaires ne facilitent pas toujours la tâche des universités.

Marie-Christine FOURNY estime intéressant d'avoir un retour sur les rencontres préalables à l'établissement du budget. Elle constate que pour le moment la dimension de dialogue avec les personnes qui voteront le budget est absente.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE indique que la construction fine du budget sera confiée à l'équipe qui sera installée en janvier 2016. Néanmoins les prévisions sont réalisées à 90%. En conséquence, seuls des ajustements seront à effectuer.

La présidente Lise DUMASY rappelle qu'il s'agit d'un budget de transition qui est consolidé entre celui des trois universités, mais celui de 2017 fera l'objet d'un véritable dialogue de gestion avec les composantes et services.

Didier PIAU demande des précisions sur l'enveloppe d'un million d'euros correspondant aux recettes allouées par l'Etat pour la fusion. Il souhaite plus particulièrement connaître le montant consacré à la déprécarisation. Il a réalisé ses calculs et son résultat ne correspond pas à celui qui a été présenté. Il s'interroge sur la différence.

Pascaline NICOLAS explique que la prime fusion ne correspond pas actuellement aux personnes renforts.

Didier PIAU demande où se trouvent les dépenses afférentes à ces personnels.

Pascaline NICOLAS répond qu'elles sont dans le déficit affiché.

Konstantin PROTASSOV souligne qu'il ne faut pas oublier que la fusion ne se finance pas seulement par des recettes externes mais également au moyen du fond de roulement.

Joris BENELLE ajoute que 100 000 euros sont consacrés au dispositif Sauvadet, 300 000 euros au régime indemnitaire (avec un nivellement vers le haut), 300 000 euros au régime indemnitaire des contractuels et 300 000 euros au régime indemnitaire des cadres intermédiaires (DGD, responsables de services...).

Françoise PAPA s'interroge sur la place réservée aux précaires.

Joris BENELLE répond que des crédits seront bloqués pour traiter leur situation.

Françoise PAPA en déduit que pour le moment rien n'est prévu en la matière au niveau des orientations budgétaires.

Joris BENELLE indique que des décisions politiques seront prises lors de la campagne d'emplois.

Didier PIAU rebondit sur ces propos en indiquant que s'agissant de la déprécarisation, seul le dispositif Sauvadet est donc mis en place.

Joris BENELLE précise qu'un accompagnement aura lieu.

Thierry VINCENT considère que les prévisions du fond de roulement sont plutôt inquiétantes alors que des normes doivent exister.

Pascaline NICOLAS répond que la norme était fixée à 30 jours. Mais il s'agit d'une règle prudentielle. Ce chiffre peut être porté à 15 jours si l'on combine la trésorerie de l'établissement et le besoin en fond de roulement..

Le président Sébastien BERNARD dit avoir eu la même réaction face à cette dégringolade du fond de roulement. Mais sa position a évolué depuis un an. Il estime qu'il ne faut pas chercher à compenser l'absence d'effort de l'Etat.

La présidente Lise DUMASY partage cette analyse. Pour sa part, elle considère qu'il faut utiliser les sommes dont l'établissement dispose sans avoir un fond de roulement trop prudentiel. A cet égard il est nécessaire d'avoir une analyse du fond de roulement au regard de la trésorerie, comme le ministère l'a recommandé.

Le président Patrick LEVY estime qu'il est nécessaire de connaître le montant des sommes effectivement mobilisables au sein du fond de roulement. Il rappelle que l'aspect trésorerie est très important. Il est vrai que les critiques de la Cour des comptes ont porté sur ces éléments mais il pense qu'il faut faire attention aux conclusions à tirer.

Thierry VINCENT demande à quel moment l'établissement peut connaître des difficultés.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE précise qu'un établissement peut disposer d'un fond de roulement important mais si des investissements conséquents sont prévus. Elle tient à rappeler la politique de l'Etat dans le cadre de la loi de finances pour 2016 avec une priorité donnée à l'enseignement supérieur et à la recherche avec 165 millions d'euros supplémentaires et des cadrages dès le mois d'octobre.

Pierre CHAIX estime que les décisions du conseil d'administration de l'UJF peuvent impacter l'UGA. Il souhaite connaître les raisons de cette baisse importante du fond de roulement. Si les raisons sont liées à des investissements, il considère qu'il n'y a pas de difficulté. En revanche, si cette baisse est consécutive à un déficit fonctionnel, il n'en sera pas de même. Il souhaite savoir si la situation a été anticipée.

Le président Patrick LEVY rappelle qu'il faut comprendre que le plan de retour à l'équilibre est pluriannuel. Les mesures envisagées, responsables et sérieuses, peuvent être assumées. Il se tient à disposition pour apporter des précisions supplémentaires. Rien n'est dissimulé.

Pascaline NICOLAS explique que pour les dépenses de fonctionnement, l'établissement dispose d'une capacité d'autofinancement. Le fonctionnement n'est pas restreint par les impacts de la diminution du fond de roulement. Elle rappelle également qu'ont été intégrées dans le fond de roulement des opérations d'investissement accompagnées de subventions fléchées.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE ajoute à cet égard que selon la précédente configuration 12 millions d'euros supplémentaires, déjà prévus pour des investissements, auraient pu apparaître dans le fond de roulement.

Didier PIAU revient sur le GVT. Il était prévu d'en financer un tiers. Il se demande où la différence pourra être trouvée. Il souhaite également connaître le nombre de postes d'enseignant-chercheur gelés.

En ce qui concerne le GVT, Pascaline NICOLAS indique qu'en recettes, il a été prévu que l'Etat verse une subvention à hauteur d'un tiers et le reste, financé par l'établissement, sera prévu en déficit.

Le président Sébastien BERNARD ajoute que cet état de fait est révélateur de la situation dans laquelle l'Etat met l'établissement. S'agissant des gels de postes, il précise qu'il n'y en a pas eu ces dernières années à l'UPMF : certains de ceux qui avaient été gelés par son prédécesseur (une vingtaine alors que 15 auraient probablement suffi) au moment du passage aux RCE ont au contraire été « dégelé » depuis son entrée en fonction.

Le président Patrick LEVY met en évidence la situation devenue moins favorable avec le passage au RCE et l'évolution de la pyramide des âges qui conduit l'UJF à être au maximum de sa masse salariale possible. La situation ne peut aller qu'en s'aggravant au regard de l'évolution du GVT. Il s'ensuit que la marge de manœuvre est réduite. Dix postes ont été gelés.

Konstantin PROTASSOV considère qu'il convient de faire attention. En effet, le gel des postes ne reflète pas la réalité. Lorsqu'un poste est libéré. L'établissement se trouve face à un choix : remettre le poste au concours ou nommer un ATER. Sur les quatre dernières années, un effort d'économie a été porté sur les postes d'invité qui ont été financés par d'autres moyens et sur les postes d'ATER. Il rappelle que si budget présente un déficit pour 2016, il redeviendra bénéficiaire dès 2017.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE tient à préciser qu'elle préside des instances provisoires mais que des propos sont tenus sur l'Etat qu'elle se doit, en tant que représentante de l'Etat, de rétablir. Ainsi elle souligne que pour 2016, toutes les mesures seront étudiées pour solutionner la problématique du GVT.

S'agissant de l'université Stendhal, la présidente Lise DUMASY indique que seuls deux postes ont été gelés depuis plusieurs années. Ces supports sont utilisés pour compenser la diminution du service d'enseignement des enseignants contractuels du CUEF. Tous les autres postes ont été publiés.

Christian DUCCINI intervient sur le vote de la procédure budgétaire évoquée. Ne pas prévoir de période de discussion avec les administrateurs n'est, selon lui, pas raisonnable. Il ne sait pas comment il est possible de se prononcer sans disposer d'une vision globale.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE rappelle que le vote du budget aura lieu le 10 décembre. Néanmoins pour répondre à un besoin d'information, il lui apparaît possible d'organiser, autour du 25 novembre, une commission des finances dans une configuration réunissant l'ensemble des commissions des finances des trois établissements.

Françoise PAPA estime qu'il s'agit d'une bonne décision en ce qui concerne les orientations budgétaires mais pas pour les orientations politiques comme par exemple l'emploi.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE rappelle la nature de transition et de consolidation de ce budget. Il ne s'agit pas d'un budget stratégique. L'objectif est avant tout d'harmoniser les différents éléments. Par conséquent, une réunion de l'ensemble des commissions des finances peut suffire pour informer les administrateurs.

Didier PIAU partage l'analyse de Françoise PAPA.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE insiste sur les contraintes de calendrier. Elle considère que les 10% de budget qui restent à affiner laissent une marge de manœuvre au niveau de la stratégie.

Pierre CHAIX réagit à ces propos en estimant que les administrateurs ne disposent que d'une vision parcellaire. Dès lors il est compliqué de se prononcer. Il insiste sur la nécessité d'avoir un véritable échange préalablement au vote du budget.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE considère que la configuration proposée de la commission des finances permettra d'avoir une vision fine de la situation.

Vincent DANJEAN prend la parole pour présenter la motion déposée au nom de la FSU. Il demande si elle sera soumise au vote.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE répond que si le souhait est de la soumettre au vote, elle le sera.

Afin d'éviter que l'on puisse penser que l'établissement a déjà renoncé à un financement du surcoût de la fusion, le président Sébastien BERNARD suggère un ajustement de rédaction.

Le président Patrick LEVY et la présidente Lise DUMASY partagent cette analyse.

Il est donc proposé de rédiger le deuxième paragraphe de la motion ainsi :

*La création de l'Université Grenoble Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pourrait encore aggraver la situation actuelle si le financement par l'Etat n'était pas à la hauteur des enjeux et des ambitions affichées.*

*Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la motion présentée par les représentants de la FSU est adoptée par l'assemblée constitutive provisoire à la majorité de ses membres présents et représentés (43 voix : 39 pour, 2 abstentions, 2 refus de prendre part au vote).*

A l'issue du vote de la motion déposée par les représentants de la FSU, l'assemblée constitutive provisoire est amenée à se prononcer sur la proposition de procédure budgétaire pour l'année 2016.

*L'assemblée constitutive provisoire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de procédure budgétaire pour l'année 2016 (46 voix : 30 pour, 16 abstentions).*

## **5 – Présentation du projet IDEX**

Le président Patrick LEVY explique qu'il s'agit de présenter l'orientation qui sera donnée à la réponse qui va être rédigée. Il rappelle le calendrier : la date de soumission du dossier est fixée au 22 octobre 2015 pour un oral prévu lors de la semaine du 18 janvier 2016.

Il présente les critères d'évaluation en précisant que la gouvernance ainsi que l'efficacité des procédures et la maîtrise de la gestion constituent des critères fondamentaux. Il passe en revue les différents aspects du projet en se basant sur le document diffusé aux administrateurs. Il insiste sur le fait que les dispositifs juridiques actuels, en particulier la loi de 2013, qui prévoient des communautés d'établissements, des universités fusionnées et des conventions, s'ils ont permis de construire le site autour de l'UGA et de la COMUE, ne sont pas tout à fait adaptés à la création du projet souhaité. Il ajoute qu'aucun des schémas institutionnels existants aujourd'hui ne permet de répondre complètement aux principes présentés sans prévoir de dérogations.

Gaspard TERRAY émet des regrets au niveau de l'association des étudiants à ce projet IDEX. Lors de son lancement l'an dernier, une assemblée générale réunissant les étudiants a été convoquée. Selon lui, elle a généré une effervescence et un suscité un intérêt de la part des étudiants. Mais depuis il n'y a eu aucune information. De plus, les étudiants n'ont pas été conviés à l'assemblée générale organisée le 1<sup>er</sup> octobre. Il fait part de ses regrets face à cette gestion très technocratique du dossier.

Le président Patrick LEVY fait amende honorable par rapport à l'absence d'invitation des étudiants à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre. Néanmoins il considère qu'il est plus intéressant de rencontrer les étudiants indépendamment des personnels.

Vincent DANJEAN revient sur la date de remise du dossier fixée au 22 octobre et demande à quel moment les documents seront disponibles.

Le président Patrick LEVY précise que le dossier sera travaillé jusqu'au dernier moment et qu'il est donc difficile d'avancer une date. Il tient à préciser qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de la part des rédacteurs du dossier mais que la particularité de l'exercice oblige à aboutir à un consensus.

Vincent DANJEAN souligne que l'articulation entre les différents établissements et l'UGA constitue un point difficile à rédiger avec notamment la mise en place du pôle ingénierie avec en particulier la question de Polytech. Il regrette de ne pas disposer des documents préparatoires

Le président Patrick LEVY précise que Polytech ne peut être associé au pôle ingénierie que s'il garde son identité. Il existe des conditions *sine qua non* comme pouvoir rester dans le réseau Polytech, être associé à une université, conserver sa masse salariale... Sur le plan juridique, rien ne peut changer avant cinq ans en raison du fait que c'est la CTI qui détermine cette configuration. Il a été convenu avec Brigitte PLATEAU(administrateur général de Grenoble INP) et Françoise DELPECH(*Directrice de Polytech Grenoble*) de proposer aux personnels de Polytech une feuille de route indiquant que

Polytech garde son identité, son réseau et ses maquettes pédagogiques... et rentre dans un institut d'ingénierie dans lequel il collaborera fortement avec les six écoles de l'INPG selon une voie d'intégration progressive au sein de cet ensemble. C'est un point qui est indifférent au jury de l'IDEX mais qu'il faut néanmoins expliquer.

Vincent DANJEAN revient sur le fait que dans un objectif d'attractivité, il est prévu de faire soutenir plus de thèses et d'avoir plus de post-docs mais il faut se poser la question de l'après. Y aura-t-il plus de postes mis au recrutement ?

Le président Patrick LEVY précise que l'IDEX ne doit pas aggraver la précarité. Les doctorants n'ont pas tous vocation à rester sur le site. S'agissant des post-docs, il faut qu'un certain nombre d'entre eux soit recruté tout en sachant que cela dépend de la politique des organismes de recherche comme le CNRS ou l'INSERM au niveau du nombre de postes mis au concours. La situation a de quoi inquiéter. Et au regard de la situation, ces post-docs ne seront pas tous recrutés comme maîtres de conférences. Il est important d'être attentif au fait que des post-docs ne trouvent pas d'emploi sur le site ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en trouveront pas ailleurs.

Pierre CHAIX revient sur la diapositive relative à la trajectoire. L'idée est de réfléchir pendant deux ans. Il dit avoir du mal à comprendre le cheminement alors qu'il croyait que la trajectoire était claire.

Le président Patrick LEVY répond que s'il existe une solution simple pour intégrer un grand établissement de plein exercice, en l'occurrence l'INPG, dans une université, il faut la soumettre. En l'espèce, la réalité se doit d'être prise en compte. Les propos tenus laissent penser que l'on n'aurait pas avancé depuis cinq ans. Or, ce n'est pas le cas, beaucoup d'éléments intéressant la recherche ont été mis en commun. Il est vrai qu'il reste un problème juridique mais il ne faut pas en faire un obstacle qui conduirait à dire qu'il n'y a pas de trajectoire.

Pierre CHAIX se montre sceptique. Il considère que demeurent des difficultés.

Le président Patrick LEVY précise que lorsque le jury a posé la question de la place de l'INPG, il a été répondu notamment qu'il existait une signature scientifique commune. Le jury a été favorablement surpris car rares sont les sites à en disposer. Et même si l'INPG veut promouvoir sa marque, il signe UGA. Donc toute une série d'étapes a été franchie. Il ajoute que nous ne sommes pas dans un monde simple. L'unité politique existe. Il manque la solution juridique pour que l'INPG conserve son identité.

Françoise PAPA est d'accord avec le président Patrick LEVY sur le point de ne pas demander à l'INPG de renoncer à son identité. Mais elle rappelle que l'examen d'un scénario alternatif à la COMUE, dont un qui permettait d'éviter l'empilement des structures et portant sur des éléments que l'on souhaitait voir porter en commun, avait été demandé. En définitif, cette voie n'a pas été explorée. Elle considère que le projet IDEX ne doit pas piloter l'avenir en mettant à mal les efforts consentis et en affaiblissant l'université. Depuis un certain nombre d'années, on assiste à des dépôts d'IDEX et autres projets d'excellence qui sont transmis une fois les dossiers envoyés sans qu'il y ait eu de débat préalable. Il n'y a jamais eu de vote de conseil sur les projets IDEX. Et les présentations ne

permettent pas d'avancer dans la réflexion collective. Elle souhaite l'organisation d'un vrai débat démocratique afin de discuter des éléments de structuration du site.

Le président Patrick LEVY précise que le scénario de l'association a été évoqué mais a été exclu par le conseil d'administration de l'INPG qui a clairement indiqué qu'il souhaitait que son établissement soit au même niveau que l'université. Il est faux d'affirmer qu'il n'y a pas eu de discussion. Il y a eu un certain nombre d'assemblées générales. Et sur les questions institutionnelles, il est bien de se donner plus de temps. La question de la création d'une faculté des sciences est fondamentale. Elle va peser sur la façon de créer cette université et sur le point de savoir si elle sera ou non équilibrée. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une université classique et de rien d'autre.

La présidente Lise DUMASY constate qu'il est nécessaire de disposer de temps pour avancer ensemble, sans se bloquer et pour pouvoir exploiter tous les scénarii qui pour l'instant ne correspondent pas complètement à ce qui est souhaité. Le projet commun est là, mais pas la solution commune.

Le président Sébastien BERNARD reconnaît qu'il n'y a pas de solution simple qui soit acceptable par l'ensemble des acteurs. Il considère qu'il y a eu une surestimation des inconvénients du statut d'association par certains acteurs tel Grenoble INP. Selon lui, l'association revient à être au même niveau et permet de réaliser du sur-mesure. Il ignore comment il sera possible d'y échapper. Dès lors qu'il y a blocage, il est nécessaire d'avoir du temps tout en faisant attention à ne pas demander à la communauté une sorte de « chèque en blanc » en indiquant que l'on fera une UGA cible mais sans savoir comment. Si d'ici le 22 octobre, le délai est effectivement trop court pour choisir un scénario et si l'on veut éviter que les membres de conseil d'administration se prononcent dans deux ou trois ans, sans avoir pu, au moment où ils ont été élus prendre parti sur tel ou tel scénario en raison de l'absence de connaissance des scénarii, il propose que soit organisé au sein de la communauté universitaire en 2017 ou 2018 un référendum sur ce choix. Une consultation a bien été faite sur les logos, en l'espèce le sujet est bien plus important. Une telle procédure peut également être de nature à rassurer.

Le président Patrick LEVY se dit en accord avec cette proposition d'autant plus que l'idée est de rassurer les personnes. Le référendum est d'autant plus fondé que les adaptations et dérogations nécessaires à la construction de l'établissement peuvent poser des questions.

Didier PIAU reconnaît qu'il est impossible de consulter les personnes concernées d'ici au dépôt du dossier, le 22 octobre, mais souhaiterait qu'un examen sérieux du dossier puisse être effectué après. Il propose qu'une assemblée constitutive provisoire soit consacrée à ce sujet.

Le président Patrick LEVY donne son accord pour l'organisation d'un débat au cours du mois de novembre sur la base des documents soumis

*La séance est levée à 19h15.*